

Vœu présenté par le groupe J'aime ma Ville

Rétablir les ressources financières de l'aide à l'insonorisation

Considérant que l'Etat a pris en 2013 deux mesures négatives qui produisent aujourd'hui leur plein effet, à savoir la baisse des tarifs de la TNSA décidée en mars par arrêté ministériel puis l'article 65 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 qui a introduit la TNSA au nombre des taxes affectées « plafonnées » ;

Considérant que les recettes de TNSA pour Orly ont ainsi baissé de près de 60 % entre 2012 et 2014 ;

Considérant que le plafond annuel des recettes de la TNSA vient encore d'être baissé par la loi de finances pour 2015 et qu'au-delà de ce plafond, les recettes de TNSA ne sont pas utilisées pour le financement de l'aide à l'insonorisation mais sont reversées au budget général de l'Etat ;

Considérant que ces mesures ont conduit au blocage du dispositif d'aide aux riverains autour des aéroports parisiens ;

Considérant que les Commissions consultatives d'aide aux riverains (CCAR) ne se sont toujours pas réunies depuis décembre 2013 ; que les dossiers présentés lors de la dernière CCAR de décembre 2013 n'ont toujours pas été notifiés ; que les délais d'attente sont désormais estimés à deux ou trois ans pour les riverains d'Orly contre une moyenne de 10 mois auparavant ;

Considérant que dans le même temps l'Etat a révisé le plan de gêne sonore de l'aéroport de Paris-Orly, conduisant à un élargissement de leur périmètre et un accroissement du nombre de logements à insonoriser ;

Considérant que les riverains qui souhaitent insonoriser leur logement se tournent légitimement vers leurs élus ; que les entreprises du secteur ont vu leur carnet de commande se vider ; que certaines d'entre elles ont dû licencier, voire faire faillite ;

Considérant que, sous la pression des élus et des associations de riverains, le gouvernement s'apprête à revoir les tarifs horaires de la TNSA mais que le projet de loi de finances rectificative pour 2014 est très notablement insuffisant car très inférieur aux 47 euros prélevés précédemment au profit des riverains d'Orly et qu'il ne sera applicable en outre qu'à partir d'avril 2015 alors que l'urgence est bien réelle ;

le conseil municipal

Demande au gouvernement de revenir au tarif antérieur de la TNSA en vigueur avant mars 2013, tel qu'il avait été défini dans l'arrêté de 2007 ;

Demande la suppression du plafonnement de la TNSA ;

Demande la pérennisation de l'aide à 100% au-delà du 31 décembre 2014.